

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 8
Nombre de Votants : 10
Date de la convocation : 16 MAI 2024
Date de l'affichage : 16 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le 27/05/2024
ID : 073-217302785-20240523-2024_25-DE



Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, ROL Yves.

Absents : M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France
M. ROCHETTE Christian procuration à M. ROL Yves
Mme BORONAT Virginie
M. PERREAU Sébastien

M. BALANSARD François a été désigné secrétaire.

OBJET : CREATION EMPLOIS SAISONNIERS D'ETE 2024

Vu l'article L 332-23-2° du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de recrutement sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité,

Le Maire soumet à l'assemblée les modalités de recrutement de 8 agents contractuels au titre des emplois saisonniers de jeunes de la commune pour l'été 2024 :

- ✓ Grade d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon, échelle de rémunération C1, Indice brut 367, Indice Majoré 366,
- ✓ Temps non-complet : 20/35ème

Les contrats seront établis pour 15 jours répartis selon les périodes suivantes :

- ✓ Du 8 au 19 juillet : 2 agents
- ✓ Du 22 juillet au 2 août : 2 agents
- ✓ Du 5 au 16 août : 2 agents
- ✓ Du 19 au 30 août : 2 agents

Les conditions de recrutement sont les suivantes :

- ✓ Période de dépôt des candidatures : du 27 mai au 21 juin 2024 inclus,
- ✓ Réservé aux lycéens et étudiants entre 16 et 18 ans,
- ✓ Sélection par tirage au sort en respectant la parité,
- ✓ Priorité aux candidats non retenus en 2023 et n'ayant jamais travaillé pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **VOTE** les modalités de recrutement des emplois saisonniers de jeunes pour l'été 2024,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces recrutements et à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

M. François BALANSARD
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Balansard', is written over the name of the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 073-217302785-20240523-2024_25-DE

